

Références : DEVB83632

Votre identifiant personnel : 91DX9262

SwissLife
Assurances de Biens

Siège social :
86, Bd Haussmann
75380 Paris Cedex 08
SA au capital de
EUR 80.000.000

Entreprise régie par
le Code des Assurances
391.277.878 RCS Paris



Swisslife multi pro

Fiche d'information

Fiche d'information

Délivrée pour

SOCIETE SUNNIKAN CONSULTING
23 RUE DU COMMANDANT JEAN DUHAIL
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Votre agent général

6316

MESSIEURS MESSAGEOT ET MINIER
LES ASSURANCES DE VOISINS
4 RUE DE LA POSTE BP 50
78960 VOISINS LE BRETONNEUX
Tél : 0139302020 Télécopieur : 0139302021
Email : messageot-minier.ag@swisslife.fr
Numéro d'ORIAS : 07007204

La présente étude est constituée :

- des Dispositions Générales modèle 8180A, où est annexée la fiche d'information relative au fonctionnement des garanties "Responsabilité Civile" dans le temps conforme à l'article A.112 du Code des assurances.
- de la présente Fiche d'information.

Le Proposant reconnaît avoir reçu un exemplaire de ces documents.

Date d'effet : 14/05/2009

Indice : 802,9 Indice fédération française du bâtiment

Durée : le présent contrat se reconduit d'année en année par tacite reconduction, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties 2 mois avant l'échéance principale (soit avant le 14/03) ; les modalités de résiliation sont précisées aux Dispositions Générales.

Païement : Mensuel avec prélèvement automatique

Cotisation :

nette annuelle 1.046,97 EUR plus frais et taxes au jour du quittance, soit 1 131,64 EUR T.T.C.
y compris 3,30 EUR de Contribution au Fonds de Garantie Attentats perçue à chaque échéance principale.

Le 15/05/2009

Bon pour Accord sous réserve
que la valeur à assurer des frais
supplémentaires soit ramené à
200 000 € -

Références : DEVB83632

Votre identifiant personnel : 91DX9262

SwissLife
Assurances de Biens

Siège social :
86, Bd Haussmann
75380 Paris Cedex 08
SA au capital de
EUR 80.000.000

Entreprise régie par
le Code des Assurances
391.277.878 RCS Paris



Swisslife multi pro Fiche d'information

Fiche d'information

Description de votre activité à assurer

Situation de vos locaux professionnels : SUNNIKAN CONSULTING
8 PARVIS DE ST MAUR
94100 ST MAUR DES FOSSES

Bases de l'assurance :

- **Assuré :** LE PRENEUR D'ASSURANCE
- **Activité professionnelle exercée :**
 - . LOCAL A USAGE DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
- **Usage de vos locaux professionnels :** Bureau
- **Qualité juridique de l'assuré :**
 - . les locaux : Locataire - occupant partiel

Vous avez renoncé à vos droits à recours contre votre propriétaire

- **Assurance des locaux professionnels au titre des garanties souscrites :**
 - . La responsabilité locative et la perte de loyers sont garanties.
- **Superficie développée des locaux :** 281 m2.
- **Les locaux professionnels assurés sont situés :**
 - . dans un immeuble construit et couvert pour au moins 75% de matériaux durs
- **Les locaux professionnels assurés ne sont pas situés :**
 - . dans un immeuble de grande hauteur (+ de 28m)
 - . dans un centre commercial à pluralité d'occupants de plus de 3000 m2
 - . en zone industrielle ou artisanale
- **Le Bâtiment n'est pas classé par les Monuments Historiques ou inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.**
- **Communauté - Contiguïté aggravante :**
 - . le bâtiment renfermant les locaux à assurer n'est ni contigu, ni commun à une exploitation aggravant les risques.
- **Application de peinture ou vernis dont le point d'éclair est inférieur à 55°C :** NON
- **Les locaux professionnels et/ou leurs dépendances renferment :**
 - . un maximum de 500 litres de liquides inflammables et/ou 100 kg de gaz combustibles
 - . un maximum de 100 kg ou 3 m3 d'emballages combustibles vides

Références : DEVB83632
Votre identifiant personnel : 91DX9262

Swisslife multi pro

Fiche d'information

Fiche d'information

- Procédé de chauffage aggravant le risque :
- . pour les locaux : NON
 - . pour les besoins de l'activité professionnelle : NON

Antécédents

Vous n'avez pas eu au cours des 36 derniers mois de sinistre touchant l'une ou l'autre des garanties que vous envisagez de souscrire, reprises ci-après et ne pas avoir été résilié par votre précédent assureur pendant la même période.
Vous n'êtes pas et vous n'avez jamais été en redressement ou règlement judiciaire au cours des 36 derniers mois.

RENONCIATION A RECOURS CONTRE LE PROPRIETAIRE

Le preneur d'assurance a renoncé dans son bail commercial au recours qu'il pourrait être fondé à exercer contre le propriétaire des locaux professionnels assurés par application des articles 1719 et 1721 du Code Civil.
En conséquence, l'assureur, subrogé dans les droits du locataire renonce au recours qu'il pourrait exercer contre le propriétaire dont la responsabilité se trouverait engagée dans la réalisation de dommages, préjudices et frais garantis.

* * * * *

Le souscripteur déclare que les locaux professionnels ne comportent pas de devanture.

* * * * *

Les garanties que vous avez choisies

Parmi les garanties décrites aux Dispositions Générales, seules les garanties suivantes sont accordées, à concurrence des montants indiqués

Intitulé	Valeur à assurer	Franchise par sinistre
A - INCENDIE, EXPLOSION ET RISQUES ANNEXES		
- Contenu professionnel	10.000 €	NEANT
- Aménagements immobiliers ou mobiliers propriété du locataire	30.000 €	NEANT
B - TEMPETE, NEIGE OU GRELE		
- Contenu professionnel	10.000 €	10 % des Dommages mini 500 €
- Aménagements immobiliers ou mobiliers propriété du locataire	30.000 €	10 % des Dommages mini 500 €
C - CATASTROPHES NATURELLES		
- Contenu professionnel	10.000 €	Fixée par arrêté interministériel
- Aménagements immobiliers ou mobiliers propriété du locataire	30.000 €	Fixée par arrêté interministériel
D - DOMMAGES ELECTRIQUES	4.000 €	200 €
E - DEGATS D'EAU		
- Contenu professionnel	10.000 €	NEANT
- Aménagements immobiliers ou mobiliers propriété du locataire	30.000 €	NEANT
F - VOL		
- Contenu professionnel	10.000 €	NEANT

Références : DEVB83632

Votre identifiant personnel : 91DX9262

Swisslife multi pro Fiche d'information

Fiche d'information

G - BRIS DE GLACES		1.500 €	Voir Dispositions Générales
	- Bris de glaces des locaux	GARANTI	
	- Bris d'enseignes	NON GARANTI	
	- Bris de vérandas, terrasses vitrées fixes	NON GARANTI	
K - FOIRES, SALONS ET MARCHES		4.000 €	NEANT NEANT
	- Matériel professionnel et marchandises	1 500 000 € avec un	
	- Recours des tiers ou du propriétaire	maximum de 150 000 €	
		pour les dommages immatériels	
L1 ATTENTATS, ACTES DE TERRORISME			NEANT NEANT
	- Contenu professionnel	10.000 €	
	- Aménagements immobiliers ou mobiliers propriété du locataire	30.000 €	
L2 EMEUTES, MOUVEMENTS POPULAIRES, ACTES DE SABOTAGE ET DE VANDALISME		30.000 €	10 % des Dommages mini 1.000 €
M- AUTRES DOMMAGES AUX BIENS		100.000 €	2.000 €
O - FRAIS SUPPLEMENTAIRES	200.000 €	431.000 €	Voir Dispositions Générales
Q - INTENSITE D'ACTIVITE		Voir Dispositions Générales	NEANT
T - ASSISTANCE TELEPHONIQUE		Voir dispositions générales	NEANT

PROTECTION DES LOCAUX (NIVEAU 1)

L'assuré déclare que le local assuré est équipé des protections suivantes ; en cas d'erreur sur la déclaration des protections exactes que comporte le local (ou en cas de transformation non signalée à l'assureur), il s'expose aux sanctions décrites au Chapitre F-Vol des Dispositions Générales.

Portes d'accès séparées de la devanture vitrée

Toutes les portes d'accès séparées de la devanture vitrée comportent une serrure de sûreté sans bouton ou un système d'ouverture manuel à l'intérieur si la serrure est accessible par bris de vitrage.

Devanture vitrée et porte intégrée à la devanture :

La devanture vitrée ne comporte pas de protection particulière.

La porte intégrée à la devanture est munie d'une serrure de sûreté sans bouton intérieur ou d'un système d'ouverture manuel à l'intérieur.

Fenêtre, impostes et autres ouvertures :

Toutes les fenêtres, impostes et autres ouvertures (y compris les panneaux vitrés coulissants ne servant pas d'accès principal au local et les ouvertures de type skydômes en toiture facilement accessibles) comportent un système de blocage intérieur ne pouvant permettre l'ouverture sans bris de la partie vitrée.

Protections électroniques :

Pas d'exigence.

* * * * *

Références : DEVB83632
Votre identifiant personnel : 91DX9262

SwissLife
Assurances de Biens

Siège social :
86, Bd Haussmann
75380 Paris Cedex 08
SA au capital de
EUR 80.000.000

Entreprise régie par
le Code des Assurances
391.277.878 RCS Paris



Swisslife multi pro

Fiche d'information

Fiche d'information

Autres déclarations et clauses d'adaptation à votre cas personnel

Garantie Frais Supplémentaires

La garantie Frais Supplémentaires suite à impossibilité ou interdiction d'accès est limitée, par sinistre, à un maximum de trois millions d'euros, montant non indexé.

* * * * *

Toutes les pages de la présente fiche d'information N° DEVB83632 sont numérotées de 1 en 1, celle-ci étant la dernière.

Cette fiche d'information n'est pas un document contractuel. Les prix qui y sont mentionnés sont garantis pendant un délai de 30 jours dans la mesure où les renseignements que vous avez fournis sont exacts et non modifiés lors de la souscription du contrat.

Fait le 14 mai 2009.

Le Directeur Général

